



No de résolution  
ou annotation

2020-02-028

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 3 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 3 février 2020 à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lalonde.

Le conseiller Olivier Doyle est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 février 2020.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
Appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel que rédigé, en y apportant toutefois l'ajout suivant :

- *Item 6.2 : Approbation de l'ordre de changement numéro 4 – Les Entreprises Denexco inc. – Construction d'un réservoir d'eau potable*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020
- 3.3 Dépôt des correspondances
- 3.4 Avis d'élection – Vacance au poste de maire
- 3.5 Nomination – Secrétaire d'élection

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Embauche – Technicienne comptable
- 4.2 Confirmation d'embauche – Pompier – Steve Bellalite
- 4.3 Confirmation d'embauche – Pompier – Pascal Gariépy

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Janvier 2020
- 5.2 Modification – Rémunération du personnel électoral – Élection partielle



No de résolution  
ou annotation

## 6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Efel Experts-conseils – Relevés, étude, plans et devis pour les travaux de pavage et de correction du drainage sur une partie de la rue de l'Écluse
- 6.2 Approbation de l'ordre de changement numéro 4 – Les Entreprises Denexco inc. – Construction d'un réservoir d'eau potable

## 7. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Ratification demande d'aide financière – Société d'Habitation de Pointe-des-Cascades
- 7.2 Contribution financière annuelle – Comité de la piste cyclable Soulanges
- 7.3 Autorisation – Événement « Solstice d'été du Suroît du Club de Cyclisme le Suroît »

## 8. PAROLE AUX CONSEILLERS

## 9. PAROLE AU MAIRE

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-029

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-030

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
Appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
ou annotation

### DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
14 janvier 2020	Gilles Santerre, Maire de la Municipalité du Village de Pointe-des- Cascades	Fin de mandat – Mairie	Gilles Santerre

### AVIS D'ÉLECTION – VACANCE AU POSTE DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire, Monsieur Gilles Santerre, a pris fin le 24 janvier 2020, date de sa démission;

CONSIDÉRANT QU'en ce 3 février, un avis de vacance du poste de maire est déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier à la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire doit être comblé par une élection partielle;

Le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de maire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, et avise également le conseil qu'il fixe, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 31 mai 2020.

### NOMINATION – SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

CONSIDÉRANT QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Le président d'élection (le secrétaire général et secrétaire-trésorier) avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* de la nomination de Madame Julie Paradis, à titre de secrétaire d'élection.

2020-02-031

### EMBAUCHE – TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT le départ de l'employé # 13-0019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

D'ATTRIBUER le poste technicienne comptable à Madame Caroline Madore et ce, à compter du 9 mars 2020;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 100 % conformément à la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*;

DE RECONNAÎTRE à madame Caroline Madore, trois (3) semaines de vacances.

2020-02-032

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE – POMPIER – STEVE BELLALITE**

CONSIDÉRANT que Monsieur Steve Bellalite a été embauché à titre de pompier pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades en octobre 1995;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bellalite est toujours à l'emploi de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Steve Bellalite à titre de pompier pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-033

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE – POMPIER – PASCAL GARIÉPY**

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Gariépy a été embauché à titre de pompier pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades en août 2001;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gariépy est toujours à l'emploi de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Pascal Gariépy à titre de pompier pour la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-034

**APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 170 146,28 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	108 096,33 \$
----------------------------------	---------------



No de résolution  
ou annotation

Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	34 076,25 \$
Salaires nets	27 973,70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>170 146,28 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2020-02-035

**MODIFICATION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION PARTIELLE**

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales se tiendront le dimanche 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, le président d'élection embauchera le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

CONSIDÉRANT le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection municipale;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élection ou d'un référendum municipal, à savoir :

<b>Président d'élection</b>	5 000 \$ avec scrutin, 3 500 \$ sans scrutin
<b>Secrétaire d'élection</b>	75 % de la rémunération du président d'élection
<b>Adjoint(e) au président</b>	1 700 \$
<b>PRIMO</b>	200 \$
<b>Membres commission de révision</b>	20 \$/h (si la fonction est occupée par un employé municipal, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 20 \$ et sa rémunération) <sup>1</sup>
<b>Membres table de vérification</b>	Membres de la table : 175 \$
<b>Scrutateur</b>	225 \$ <sup>2</sup>
<b>Secrétaire</b>	225 \$
<b>Formation – personnel général</b>	50 \$
<b>Réserviste</b>	60 \$ <sup>3</sup>
<b>Rapport de dépenses électorales</b>	Candidat ind. : 130 \$ Parti : 50 \$/par parti



No de résolution  
ou annotation

2020-02-036

2020-02-037

<b>Rapport financier</b>	Candidat ind. :50 \$    Parti : 175 \$/par parti
--------------------------	---

- 1 0,54\$ par kilomètre si utilisation d'un véhicule
- 2 Incluant le retour des scrutateurs et secrétaires (BVA) pour le dépouillement le soir du scrutin
- 3 Présence requise une heure avant l'ouverture des bureaux de vote pendant deux heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS – RELEVÉS, ÉTUDE, PLAN ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE CORRECTION DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉCLUSE**

CONSIDÉRANT le non-pavage et la problématique de drainage d'une portion de la rue de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres avec les citoyens de cette portion de la rue de l'Écluse, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire procéder aux travaux de pavage et de corrections du drainage;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Efel Experts-conseils pour un montant de 20 465,55 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Efel Experts-conseils pour les relevés, l'étude, la confection de plans et devis relativement au pavage et aux corrections de drainage de la rue de l'Écluse;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Efel Experts-conseils un montant maximal de 20 465,55 \$ incluant les taxes à même le règlement d'emprunt afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 4 – LES ENTREPRISES DENEXCO INC. – CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-033 octroyant le contrat à Les Entreprises Denexco inc. pour la construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE lors des réparations du réservoir existant, les entrepreneurs ont découverts des infiltrations d'eau dans la partie supérieure du bassin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de colmater ces infiltrations avant d'appliquer la membrane dans le réservoir existant;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Les Entreprises Denexco inc. au montant de 6 702,24 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem qui sont responsable du projet;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 4 de Les Entreprises Denexco inc. pour un montant maximum de 6 702,24 \$, incluant les taxes applicables;



No de résolution  
ou annotation

2020-02-038

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 4 ainsi qu'à payer Les Entreprises Denexco inc. un montant maximal de 6 702,24 \$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt # 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RATIFICATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HABITATION DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, La Société d'Habitation de Pointe-des-Cascades, organise des réunions mensuelles pour son conseil d'administration à la salle communautaire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation de Pointe-des-Cascades aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la salle communautaire gratuitement lors de ses rencontres pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est disponible lors de ses dates;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 1 667,14 \$ à La Société d'Habitation de Pointe-des-Cascades pour la location de la salle communautaire;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-039

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE – COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES**

CONSIDÉRANT que la piste cyclable de Soulanges permet aux citoyens et aux visiteurs de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de circuler, à pied ou en vélo, en toute sécurité et de se rendre dans les municipalités longeant la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un atout pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable Soulanges est entièrement administrée par le Comité de la piste cyclable Soulanges et qu'il s'agit d'une organisation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution annuelle pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges représentant 2 \$ par habitant (2 \$/ habitant = 2 \$ x 1 738 = 3 476 \$);

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité par la fourniture de la main d'œuvre nécessaire pour la tonte et l'entretien de la piste cyclable Soulanges sur la portion de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2020-02-040

DE CONTRIBUER pour une valeur de 7 000 \$, représentant le paiement de la somme de 3 476 \$ taxes incluses et la fourniture de main d'œuvre pour l'entretien de la piste cyclable de Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à payer la somme de 3 476 \$ taxes incluses au comité de la piste cyclable Soulanges, à même le poste budgétaire 02-701-52-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **AUTORISATION – ÉVÉNEMENT « SOLSTICE D'ÉTÉ DU SUROÏT DU CLUB DE CYCLISME LE SUROÏT »**

CONSIDÉRANT QUE le Club de cyclisme du Suroît organise l'événement « Solstice d'été du Suroît du Club de Cyclisme le Suroît »;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une randonnée de vélo qui se déroulera le 16 juin 2020 à travers la MRC de Vaudreuil-Soulanges et sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades ayant pour objectif de parcourir 100 km en 3 heures;

CONSIDÉRANT le trajet proposé par l'organisation;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'événement « Solstice d'été du Suroît du Club de Cyclisme le Suroît » sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades le 16 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PAROLE AUX CONSEILLER**

Le conseiller Peter M. Zytynsky relate sa Communication avec le MTQ et l'étude est terminée pour la vitesse sur la route 338.

Participation au comité avec le DEV pour le site du théâtre des Cascades.

Le conseiller Girard Rodney annonce qu'il sera substitut pour le comité pour le site du théâtre des Cascades.

### **PAROLE AU MAIRE**

- Monsieur le maire suppléant a assisté au caucus lundi dernier, le 27 janvier 2020.
- Mercredi le 29 janvier, il a assisté au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Plus de détails relativement à l'octroi de contrat pour la portion de la rue de l'Écluse
- Questionnement sur la hausse de taxes de 3 %
- Participation au projet de nettoyage du canal Soulanges
- Pancarte d'interdiction de stationnement
- Modification au règlement relatif au stationnement dans la Municipalité
- Rapport du consultant pour la desserte incendie
- Explications pour les coûts de l'ingénieur MPA groupe conseil
- Étude de Benjamin Branget
- Pénalités pour le projet futur de l'hôtel de ville
- Durée des emplois à l'hôtel de ville





No de résolution  
ou annotation

- Lumières au bureau de poste pas, courbe chemin du Fleuve
- Information sur le 1, rue de l'Écluse et 14, rue de Montigny
- Mise à jour du site internet de la Municipalité
- Description de tâches de la personne aux loisirs et au communication
- Changement du site internet.

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 30 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU


DE LEVER la présente séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Le maire suppléant,

  
\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la  
signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142(2) du *Code  
municipal du Québec*.



No de résolution  
ou annotation

